

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : Numéro de Révision: 16.06.2014 version 1 25.02.2014

• 1 <u>Identification de la substance/du mélange et de la</u> société/l'entreprise

- Identificateur de produit
- Nom du produit PROFLEX GRIS
- Code du produit PROFLEX GRIS
- Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et

utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Emploi de la substance / de la préparation Produit d'étanchéité
- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de

sécurité

• Producteur/fournisseur :

AFG EUROPE SAS

10, Parc du Millénaire 1025, Boulevard Henri Becquerel F – 34000 MONTPELLIER Tél: (0033) 467 204 077 Fax: (0033) 467 204 020

Service chargé des renseignements :

0033 6 11 35 21 65

Numéro d'appel d'urgence:

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite F – 13274 Marseille Cedex 09

Permanence médicale : (0033) 491 752 525

Email: cap-mrs@

Autre numéro d'urgence ou en cas d'accident de Transport :

Numéro ORFILA (INRS): (0033) 145 425 959

• * 2 Identification des dangers

• Classification de la substance ou du mélange

• Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE
 - · néant
- Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) nº 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

• Pictogrammes de danger GHS07

- Mention d'avertissement Attention
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine

• Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

• Conseils de prudence

Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

• Indications complémentaires:

Contient N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine. Peut produire une réaction allergique.

- Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT:

Non applicable.

vPvB:

Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

- Caractérisation chimique: Mélanges
- Description : Mélange de plusieurs matières premières

Composants contribuant aux dangers:

```
1760-24-3 N-(3-(triméthoxysily1)propyl)éthylenediamine < 2,0%

Xn R20; Xi R41; Xi R43; N R51/53

Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 2, H411;

Acute Tox. 4,

H332; Skin Sens. 1, H317

EINECS: 217-164-6

125304-04-3 Phenol, 2-(2H-Benzotriazol-2-yl)-4-methyl-6-dodecyl, branched and linear

< 0,2%

N R51/53

Aquatic Chronic 2, H411

ELINCS: 401-680-5
```

SVHC

Ne contient pas des substances SVHC

• Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- Description des premiers secours
- après inhalation :

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

• après contact avec la peau :

Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose, puis laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux.

• après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

- après ingestion : Envoyer immédiatement chercher un médecin
- Indications destinées au médecin :
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements

particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 5 Mesures de lutte contre l'incendie
 - Moyens d'extinction
 - Moyens d'extinction:

Jet d'eau Mousse résistant à l'alcool Poudre d'extinction Dioxyde de carbone

• Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

- 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures

d'urgence

Veiller à une aération suffisante

• Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

• Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

- 7 Manipulation et stockage
 - Manipulation:
 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

N'employer que dans des secteurs bien aérés

• Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

- Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol

• Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec les aliments

• Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger contre le gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré Stocker à sec

- Classe de stockage (according german VCI-concept): 12
- Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle
 - Indications complémentaires pour l'agencement des installations

techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

- Paramètres de contrôle
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de

travail:

• Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers

possibles lors du traitement:

67-56-1 méthanol

VME (France): Valeur momentanée: 1300 mg/m³, 1000 ppm Valeur à long terme: 260 mg/m³, 200 ppm risque de pénétration percutanée, (11) IOELV (Union Européenne): Valeur à long terme: 260 mg/m³, 200 ppm

Peau

- Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel :
- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

• Protection respiratoire :

		ventilation.
	•	Protection des mains :
		Gants de protection conseillé si contact direct est possible.
	•	Protection des yeux :
		Appareil de protection des yeux conseillé si contact direct est possible.
•		9 Propriétés physiques et chimiques
	•	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
	•	Indications générales.
	•	Aspect:
	•	Forme : pâteux
	•	Couleur : gris
	•	Odeur : caractéristique
	•	valeur/gamme unité
	•	Modification d'état

Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne

•	Point d'ébullition :					non appli	cable	
•	Point d'éclair :						> 100	° C
•	Limites d'explosion :							
•	inférieure :					non déter	miné	
•	supérieure :					non déter	miné	
•	Pression de vapeur :	à	20	0	С		< 100	hPa
•	Densité :	à	20	0	С		1,44	g/cm³
•	• Solubilité dans/miscibilité avec							
•	l'eau :					insoluble		
•	Teneur en solvants :							
•	VOC (EU):					0,2 g/l		
•	VOC (EU):					0,02 %		

• VOC (CH): 0,02 %

• Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- Réactivité
- Stabilité chimique
- Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

• Possibilité de réactions dangereuses

Réactions aux acides Réactions aux agents d'oxydation puissants

- Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Matières incompatibles:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• Produits de décomposition dangereux:

En cas d'incendie, présence possible du (des) matériau(x)
suivant(s):
Gaz nitreux.

Au contact de l'eau, dégage faibles quantités de: méthanol

• 11 Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques					
Informations sur les effets toxicologiques					
• Toxicité aiguë :					
• Effet primaire d'irritation :					
• de la peau :					
Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.					
• Sensibilisation :					
Des essais n'ont révelé aucune sensibilisation de la peau bien que le matériau contienne des substances pouvant provoquer des sensibilisations.					
12 Informations écologiques					
• Toxicité					
Toxicité aquatique :					
Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.					
Pas d'autres informations importantes disponibles.					
Pas d'autres informations importantes disponibles. • Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.					
Pas d'autres informations importantes disponibles. • Persistance et dégradabilité					
Pas d'autres informations importantes disponibles. • Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.					
Pas d'autres informations importantes disponibles. • Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles. • Comportement dans des compartiments de l'environnement :					

•

• Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Autres indications écologiques :
- Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

• Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT:

Non applicable.

vPvB:

Non applicable.

• Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 13 Considérations relatives à l'élimination
 - Méthodes de traitement des déchets
 - Recommandation : A éliminer suivant les directives administratives.
 - EWC-Code(s):

Ne pas éliminer les déchets sur la terre, dans les eaux ou dans les canalisations, mais les évacuer comme des déchets commerciaux. Ces codes de l'UE relatifs aux déchets sont des recommandations visant les déchets produits lors de l'utilisation de colles et de matériaux d'étanchéité. Si des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses sont énumérés au point 3 de cette fiche de données de sécurité, il convient de classer les déchets qui en résultent comme dangereux (*).

Déchets produits lors de l'utilisation : 080409* Déchets en masse de colles et de matériaux d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses 080410 Déchets en masse de colles et de matériaux d'étanchéité à l'exception de ceux qui sont visés par le numéro 080409

Déchets produits lors du nettoyage :

08 04 11* Dépôts de colles et de matériaux d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses

08 04 12 Dépôts de colles et de matériaux d'étanchéité à l'exception de ceux qui sont visés par le numéro 080411

Déchets d'emballage pollués :

15 01 10* Emballages contenant des résidus de matières dangereuses ou contaminés par des matières dangereuses.

Déchets d'emballage propres :

- 15 01 01 Emballages en papier et en carton
- 15 01 02 Emballages en plastique
- 15 01 04 Emballages en métal
- Emballages non nettoyés :
- Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- No ONU
- ADR -
- ADN -

• IMDG –	
• IATA –	
• Nom d'expédition des Nations unies	
• ADR -	
• ADN –	
• IMDG -	
• IATA –	
• Classe(s) de danger pour le transport	
• ADR	
• Classe -	
• Classe ADN/R : -	

• IMDG	
• Class	-
• IATA	
• Class	_
• Groupe d'emballage	
• ADR	_
• IMDG	_
• IATA	_
Dangers pour l'environne	ement:
• Polluant marin :	Non
• Précautions particulière applicable.	es à prendre par l'utilisateur Non
• Transport en vrac confo convention Marpol	rmément à l'annexe II de la

73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

• "Règlement type" de l'ONU: -

*15 Informations réglementaires

• Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

• Légende des Phrases (H- et R-) se rapportant aux matières citées sous

chapitre 3 (pictogramme de danger du produit, voir sous chapitre 2)

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H332 Nocif par inhalation. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. R20 Nocif par inhalation. R41 Risque de lésions oculaires graves. R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

• Service établissant la fiche technique :

• Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des

marchandises dangereuses par chemin de fer ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises

dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and

Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial

Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American

Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen

Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile

organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard

Category 1

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard

Category 2

Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1

Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment -

Chronic

Hazard, Category 2

• * Données modifiées par rapport à la version précédente